

Note d'information
FNCL - ONSSA (DCQ CasaPort) – CASAFIRST
Réunion du 24 juillet 2025

À la suite d'un courrier de la FNCL à l'ONSSA, au sujet de la facturation des analyses pour les navires multi affaires, la Direction du Contrôle Qualité (DCQ) de l'ONSSA à CasaPort a pris l'initiative d'organiser une réunion afin d'aborder cette problématique, ainsi que d'autres points inscrits à l'ordre du jour ci-après.

Participants : **FNCL**, représentée Mmes Zineb et Nabila de MILLCORP, M. Tarik BOUEDDINE de ALF SAHEL, M. Hanine TAZI et Mme Siham FELLAOUI,
ONSSA, représenté par Dr Mohamed TAHA, Directeur de la DCQ de Casablanca et M. Said HERBA, inspecteur au service de protection des végétaux,
CASAFIRST TRANSIT, représenté par M. Nabil BENJELLOOUN

Ordre du jour de la réunion :

1. Facturation des frais d'analyses pour les navires multi-affaires
2. Engagement de l'importateur pour les demandes des enlèvements avant résultats des analyses
3. Délai des analyses
4. Facturation des prélèvements
5. Prestation ONSSA durant le weekend
6. Actions d'amélioration du processus de contrôle

1. Facturation des frais d'analyses pour les navires multi-affaires

S'agissant de la problématique de facturation des analyses pour les navires multi-affaires, jugée inéquitable en raison de leur imputation systématique à la DUM du chef de file, M. BENJELLOOUN a rappelé qu'une prise en charge globale avec refacturation au prorata avait été testée. Cette approche a toutefois été abandonnée en raison du refus de certains importateurs d'accepter les justificatifs présentés lors de la refacturation par le transitaire.

Une facturation à tour de rôle a ensuite été mise en place, mais cette solution reste imparfaite.

La solution privilégiée consisterait à passer par le transitaire, sur demande préalable du chef de file, et refacturation au prorata par émission par le transitaire de notes de débit liées aux frais d'analyse, à adresser aux importateurs concernés pour paiement (avec copie de la facture initiale en pièce jointe)

2. Engagement de l'importateur pour les demandes des enlèvements avant résultats des analyses

Le Directeur de la DCQ a rappelé que l'Engagement mis en place par l'ONSSA constitue une dérogation pour faciliter le passage en douane, réduire les retards générateurs de surestaries, et éviter de mettre la marchandise sous scellé douanier en attendant les résultats des analyses. Il a cependant regretté que ce document ne soit pas toujours joint au dossier par l'importateur.

Il est désormais demandé que l'engagement de l'importateur de ne pas utiliser ou commercialiser la marchandise avant d'obtenir les résultats de contrôle, soit **systématiquement** émis quelle que soit la destination finale des marchandises (stockage ou vente directe).

En cas de vente directe, l'importateur demeure seul responsable de la qualité du produit, et doit informer ses clients de ne pas le mettre en consommation avant obtention des résultats d'analyse.

3. Délai des analyses

L'ONSSA reconnaît que les délais d'obtention des résultats peuvent parfois être longs, en particulier pour les analyses des mycotoxines. Cette situation s'explique principalement par la concentration d'un grand nombre de demandes sur le laboratoire LOARC à Casablanca, qui traite des ordres de service destinés à plusieurs régions du Royaume.

Suite à l'ouverture de nouveaux laboratoires privés agréés et aptes à réaliser les analyses, la DCQ de l'ONSSA a convenu de faire de plus en plus appel à eux pour améliorer les délais.

4. Facturation des prélèvements

La FNCL a soulevé le problème de la **double facturation** pour un même prélèvement envoyé à deux laboratoires (Exemple : LOARC pour les analyses microbiologiques et LRARC pour les analyses physico-chimiques).

Historiquement, une seule facture était émise.

L'ONSSA a précisé qu'il intervient uniquement dans l'agrément des organismes préleveurs, sans aucun pouvoir réglementaire sur leur politique de facturation.

L'ONSSA estime néanmoins que cette double facturation est indue, et veillera à ce que cette pratique ne soit plus de mise.

M. BENJELLOUN a proposé l'organisation à l'ONSSA d'une réunion dédiée avec les organismes préleveurs, en présence de la FNCL, pour discuter et clarifier ces pratiques.

5. Prestation ONSSA durant le weekend

Le service ONSSA reste actif le samedi, avec une présence régulière sur le terrain. Concernant le dimanche, une demande de travail en TR doit être déposée **48 heures à l'avance** pour mobiliser les équipes.

6. Actions de l'ONSSA pour améliorer le processus de contrôle

L'ONSSA a réaffirmé que le contrôle des navires céréaliers et des aliments pour bétail est actuellement quasi systématique.

Consciente des délais parfois longs, une réflexion est engagée au niveau de la direction centrale à Rabat, portant sur l'allègement du processus de contrôle. L'objectif est d'accélérer le passage en douane tout en maintenant un haut niveau de sécurité sanitaire, notamment en envisageant une réduction de la fréquence des contrôles en fonction du pays d'origine.

Une étude au cas par cas pourra être menée en partenariat avec la FNCL.